



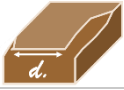
LES TRAVERSES PAYSAGÈRES

LE CHOIX NATUREL
POUR LES AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS

CAHIER DES CHARGES DES QUALITÉS ET RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE

Ce document est à destination des professionnels fabricants et vendeurs de traverses paysagères. Il permet de qualifier les différentes catégories de traverses paysagères qui sont données dans le document de communication « Traverses Paysagères – Le choix naturel pour les aménagements extérieurs ».

» Tableau des défauts acceptés par qualité de traverses

	ELEGANCE	CLASSIQUE	BOCAGERE
Arêtes vives	3-4	3	2
Découvert 	> 60% de la largeur (tolérance 2cm sur une seconde arête)	> 60% de la largeur (tolérance 2cm sur une seconde arête)	>40% de la largeur sur deux arêtes
Aubier sain	✓	✓	✓
Aubier passé	✗	✗	✗
Lunure	✗	✗	✓
Nœuds sains	✓ Sans limitation	✓ Sans limitation	✓ Sans limitation
Nœuds grisettes	✓ (si dur)	✓ (si dur)	✓
Nœuds pourris	✗	✓ Ø < 7 cm	✓ Ø < 10 cm
Piqûre	✓	✓	✓
Trou de capricorne	✗	✗	✓
Rouge	✗	✓ si dur	✓ si dur
Pourriture blanche	✗	✗	✗
Flèche (rive et face)	✓ < 2 cm	✓ < 2 cm	✓ < 2 cm
Roulure	✗	✓ < 1/2 de l'épaisseur	✓ Sans limitation
Gélivure	✗	✓ Long < 100 cm	✓ Sans limitation
Fentes	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses)	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses)	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'Esses)

✗ Défaut refusé

✓ Défaut accepté (sous condition)

» Dimensions standards

Largeur (cm)	Epaisseur (cm)						
	2,7	6	10	12	13	14	15
15	✓						
20			✓	✓			
22	✓	✓			✓		
24						✓	
26							✓

Longueurs : Standard 260 cm
Autres longueurs sur commande
Coupe d'équerre en bout

» Les essences

Les essences utilisables pour ces traverses paysagères sont :

- Chêne pédonculé
- Châtaignier
- Chêne rouvre
- Robinier

» Durabilité

- Les essences indiquées ci-dessus sont particulièrement adaptées aux réalisations en extérieur. Leur durabilité dépend de la mise en œuvre.
- Sans traitement, et en fonction de la conception des ouvrages, elles conviennent à des classes d'emplois 3b et 4⁽¹⁾ et présentent des durabilités (longévités) L1 minimum c'est-à-dire supérieures à 10 ans.
- Toutefois, l'imprégnation aux sels par autoclave est recommandée afin de préserver les aubiers, notamment pour les réalisations où l'aspect esthétique est prépondérant.

» Conditionnement

Empilage sur liteaux

» Recommandations de mise en œuvre

Les traverses paysagères sont dans la très grande majorité des cas, installées en contact avec le sol, pour assurer une bonne longévité à l'ouvrage, quelques recommandations de mise en œuvre sont à respecter :

- **Assurer le drainage des eaux**, par la pose de gravillons en fond de fouille
- **Protéger le bois en contact avec la terre**, (par exemple pour des traverses paysagères utilisées en soutènement de talus), par un film de protection (PVC, papier goudronné...),
- **Assurer la stabilité de l'ouvrage**
 - Pour les poses verticales
 - Enterrer au moins 30% de la hauteur des traverses
 - Réaliser des renforts en béton sur le tiers inférieur de la traverse (au-dessus des gravillons)
 - Pour les poses horizontales
 - Fixer en terre les traverses en base de l'ouvrage par des fers torsadés (Ø 10mm L 0,70m)
 - Fixer les autres traverses entreselles par des pointes de fer

(1) En référence à la norme française FD P 20-651 intitulée « Durabilité des éléments et ouvrages en bois »